

Département du  
BAS-RHIN

Arrondissement de  
STRASBOURG-CAMPAGNE

Nombre de Conseillers  
élus :  
**15**  
Conseillers  
en fonction :  
**15**  
Conseillers  
présents ou représentés :  
**13**

COMMUNE D'ALTECKENDORF

## Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 octobre 2014

Sous la présidence de M. HIPPI Alain, Maire  
Secrétaire de Séance : Mme SCHOTT Stéphanie

Présents : HIPPI Alain, HAMMANN André, ROOS Armand, SCHOLLER Manuela, HOLLNER Jean Pierre, SPEICH Nicolas, DUTT Hervé, FORLER Caroline, GIRARDIN Pierre, JACQUEL-VOLKMAR Claire, JOVANOVIC Christelle, MAHLER Rémy, REBER Philippe

Absents excusés : MATHIS Toni, BURGER Éric

### 1. Attribution travaux paysagers espace multisports

Le Maire expose les résultats de la consultation réalisée pour les travaux d'aménagements paysagers au terrain multisports.

- **CONSIDERANT** que ces travaux sont nécessaires.
- **VU** les offres présentées par les entreprises GOTTRI – ALSAVERTE - HANAU PAYSAGE  
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
- **DECIDE** de réaliser les travaux d'aménagement tel que présentés par les commissions Vie Associative, Sport, Culture, Loisirs, Environnement et Cadre de Vie
- **CONFIE** les travaux à l'entreprise HANAU PAYSAGE pour un montant de 18 324€ HT.

Adopté à l'unanimité

### 2. Création d'un emploi adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe

Le Maire indique que le contrat de Sophie MEYER arrive à échéance le 04 novembre 2014.

**CONSIDERANT** que la création d'un emploi adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe est nécessaire pour reconduire les fonctions de Sophie MEYER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** la création d'un emploi d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet en qualité de non titulaire.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 16/35<sup>e</sup>.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 336, indice majoré 318.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3-3.4° de la loi du 26 janvier 1984, à savoir :

« Pour les emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50% »

Des contrats peuvent être conclus pour pouvoir des emplois permanents et pour une durée déterminée (maximum 3 ans) et peuvent être renouvelés que par reconduction expresse et dans la limite de 6 ans. Si, à l'issue de cette période maximale de 6 ans, ces contrats doivent être reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Adopté à l'unanimité

---

### 3. Subventions 2014

Le Conseil Municipal après avoir délibéré

**DECIDE** d'accorder une subvention de :

- 3200 € au Centre Communal d'Action Sociale
- 400 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers
- 150 € à l'Association des Arboriculteurs
- 250 € à l'Association Black Angels
- 250 € à l'Association CARITAS
- 175 € au Club du 3<sup>ème</sup> Age
- 175 € au Club Épargne
- 200 € à la Coopérative scolaire
- 250 € à l'École de Musique du Pays de la Zorn
- 650 € au Football Club
- 250 € au Club de Gymnastique entretien
- 250 € à l'Association les Frissons de la Danse
- 150 € à la Paroisse Protestante
- 400 € à la Société de Musique ALSATIA

Adopté à l'unanimité

---

### 4. Travaux de voirie rue Mercière

Le Maire présente les travaux d'aménagement qu'il conviendrait de réaliser dans la rue Mercière. Ces travaux permettront également de favoriser l'accès au futur parking du restaurant REBSTOECKEL.

- **CONSIDERANT** que ces travaux sont nécessaires et urgents
- **VU** les offres présentées par les entreprises WILLEM – COLAS – GARTISER - WICKER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de réaliser les travaux d'aménagement tels que présentés par la commission Urbanisme, Assainissement et Voirie.
- **CONFIE** les travaux à l'entreprise WICKER pour un montant de 31 600€ HT
- **AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions
- **DEMANDE** une participation financière à l'association foncière et à M. BURGER Jean-Luc gérant du restaurant REBSTOECKEL.

Adopté à l'unanimité

---